



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 novembre 2019
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre

I. Introduction

1. Dans sa résolution [2483 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter un rapport d'ici au 15 novembre 2019 sur ma mission de bons offices, en particulier sur les progrès accomplis pour parvenir à un point de départ consensuel en vue de négociations constructives axées sur les résultats. Dans la résolution, le Conseil a demandé aux parties de redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement durable, global et juste fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique, comme le prévoient ses résolutions sur la question, notamment le paragraphe 4 de sa résolution [716 \(1991\)](#). Le Conseil a également demandé instamment aux parties et à tous les participants concernés de renouveler leur engagement et leur volonté politique en faveur d'un règlement sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en vue de s'entendre sur un certain nombre de règles et ainsi de permettre que des négociations axées sur les résultats aboutissent à un règlement dans les meilleurs délais. Le Conseil a également engagé les dirigeants des deux communautés à tenir ma mission de bons offices informée, par écrit, des mesures qu'ils avaient prises à l'appui des dispositions pertinentes de la résolution [2483 \(2019\)](#) en vue de parvenir à un règlement global et durable, et m'a prié de faire figurer les informations ainsi reçues dans mon rapport. Les informations mises à jour présentées par les dirigeants sont jointes en annexe au présent rapport.

2. Le présent rapport porte essentiellement sur l'évolution de la situation durant la période du 11 avril au 30 octobre 2019 et rend compte de l'accomplissement de ma mission de bons offices, menée sous la direction de ma Conseillère spéciale adjointe pour Chypre, Elizabeth Spehar, ainsi que des consultations faites en mon nom par une fonctionnaire de haut rang de l'ONU, Jane Holl Lute.

II. Considérations générales et contexte

3. Dans mon précédent rapport sur ma mission de bons offices ([S/2019/322](#)), j'ai souligné que les moyens de parvenir à une solution durable au problème de Chypre restaient entre les mains des parties et qu'un règlement nécessiterait la volonté d'accepter un compromis. J'ai également fait observer que même si les efforts déployés récemment pour aider à élaborer un cadre de référence n'avaient pas encore abouti, je comptais toujours que les parties saisiraient cette occasion pour surmonter les divergences persistantes. À ce propos, j'ai demandé à M^{me} Lute de poursuivre ses discussions avec les parties en mon nom.



4. Au cours de la période considérée, le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc, Mustafa Akıncı, ont tenu une réunion conjointe le 9 août 2019 sous les auspices de ma Conseillère spéciale adjointe pour discuter des moyens d'aller de l'avant. Dans la déclaration publiée à l'issue de la réunion, les deux dirigeants ont annoncé qu'ils avaient décidé de poursuivre les efforts entrepris par M^{me} Lute avec la volonté d'arrêter définitivement le cadre de référence qui permettrait de mener des négociations structurées et axées sur les résultats conduisant à un règlement de façon urgente. Ils se sont également déclarés disposés à tenir une réunion commune avec moi après le débat général de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale afin de planifier la marche à suivre. M. Akıncı et M. Anastasiades se sont réunis une fois de plus au cours de la période considérée, à la suite d'une semaine intense durant laquelle M^{me} Lute a fait la navette entre les deux parties au début du mois de septembre. Avant son départ de Chypre, M^{me} Lute a accueilli les deux dirigeants pour une brève réunion informelle dans les locaux de ma mission de bons offices le 6 septembre, en présence également de ma Conseillère spéciale adjointe.

5. Un accord sur le cadre de référence ne s'étant toujours pas dégagé, j'ai entamé des discussions séparées avec chacun des deux dirigeants et les autres parties intéressées au cours de leur visite à New York à la fin du mois de septembre. Au cours de ces discussions, j'ai réaffirmé que mes bons offices restaient disponibles pour apporter un appui aux parties dans les efforts qu'elles déploient. Les dirigeants ont accepté de tenir une réunion informelle conjointe, avec moi, cela pouvant constituer un pas en avant constructif en vue de trouver un moyen mutuellement acceptable d'aller de l'avant.

6. Dans le même temps, la situation sur le terrain est devenue de plus en plus complexe, peut-être en raison de l'interruption prolongée du processus politique et de l'incertitude de son avenir. Comme indiqué dans mon rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2019/562), la contestation de la ligne de cessez-le-feu septentrionale en particulier a été de plus en plus fréquente depuis 2018, ce qui, combiné aux activités civiles et aux constructions non autorisées qui étaient le fait des deux parties, peut engendrer des tensions et, à terme, entraîner une modification plus permanente du statu quo dans la zone tampon.

7. Les tensions se sont également accrues à cause des faits nouveaux touchant à l'aménagement de Varosha, la partie clôturée de Famagouste. La question a récemment attiré l'attention depuis qu'il a été annoncé, le 18 juin 2019, que les autorités chypriotes turques effectueraient une étude d'inventaire comme première étape vers sa réouverture éventuelle, et que des journalistes et quatre ministres turcs se sont rendus dans la zone bouclée, visites qui ont été facilitées par les autorités chypriotes turques. La République de Chypre s'est déclarée vivement préoccupée par ces faits nouveaux et a porté la question à l'attention du Conseil de sécurité. Le 9 octobre, les membres du Conseil ont examiné la question de Varosha lors de consultations à huis clos et ont ensuite publié une déclaration à la presse, dans laquelle ils ont rappelé l'importance que revêtait le statut de Varosha défini dans de précédentes résolutions du Conseil, notamment les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), ont réaffirmé qu'aucune action contraire à ces résolutions ne devait être entreprise concernant Varosha et ont souligné qu'il importait d'appliquer lesdites résolutions. Dans cette déclaration, les membres du Conseil ont également réaffirmé la résolution 2483 (2019) et rappelé qu'il importait de parvenir à un règlement durable, global et juste fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique, comme le prévoient les résolutions du Conseil sur la question et ils ont appelé les parties à dialoguer dans un esprit constructif, en étant conscientes que le temps presse et ont également invité les dirigeants à adopter et à mettre en œuvre de nouvelles mesures de confiance. Enfin, ils ont exhorté les parties et tous les

participants concernés à s'abstenir de toute action ou de tout propos susceptible de compromettre les chances de parvenir à un règlement.

8. Au cours de la période considérée, l'évolution de la situation dans la région a également entraîné une augmentation marquée des tensions, y compris au sujet de la prospection d'hydrocarbures. Malgré les propositions distinctes faites par les deux parties au cours des derniers mois pour régler ce dernier problème, d'importantes divergences subsistent.

9. Dans sa résolution 2483 (2019), le Conseil de sécurité a de nouveau demandé aux deux dirigeants d'améliorer le climat général qui entoure les négociations. Il leur a également demandé de garantir un rôle véritable à la société civile au moyen de sa participation au processus de paix. Toutefois, le climat qui entoure le processus de paix s'est encore détérioré au cours de la période considérée en raison des tensions persistantes à Chypre et alentour et du fait que les deux parties ne sont toujours pas parvenues à un accord sur le cadre de référence.

10. Il est à noter que dans un récent sondage d'opinion effectué par la Banque mondiale et financé par la Commission européenne, une majorité de Chypriotes grecs et de Chypriotes turcs ont estimé que le statu quo était inacceptable, le pourcentage de personnes interrogées favorables à un règlement atteignant un niveau record constituant une nette majorité. Quant au type de règlement préféré, le sondage a confirmé que la seule solution mutuellement acceptable demeure le modèle de fédération bicommunautaire et bizonale. Le sondage a également montré que la confiance entre les communautés pourrait être améliorée par un accroissement des contacts.

11. Pendant la période considérée, les membres de la société civile favorables à une solution se sont davantage fait entendre, parce que la rencontre des deux dirigeants qui a eu lieu le 9 août a ravivé leur espoir de voir les consultations aboutir à un accord sur de nouvelles actions visant à régler le problème de Chypre, mais aussi par crainte des conséquences qu'aurait un nouvel arrêt prolongé du processus de paix. Les personnes en question ne sont pas nombreuses, mais ces initiatives pourraient être le signe d'un sentiment plus général dans les deux communautés, comme le suggèrent les résultats de sondages tels que celui mentionné plus haut.

12. Le 19 juillet, l'initiative bicommunautaire Unite Cyprus Now a publié un communiqué de presse appelant le Secrétaire général à œuvrer personnellement en faveur de la tenue d'une réunion officieuse des cinq parties, « qui clarifierait le processus visant à trouver une solution globale au problème de Chypre ». Elle a également demandé au Secrétaire général d'aider les dirigeants à « faciliter le processus à ce moment crucial pour le pays et la région ». Le 8 août, l'Initiative de paix bicommunautaire-Chypre Unie a organisé une marche à Nicosie sur le thème « solution, réunification et paix ». Le lendemain, elle a remis un document aux deux dirigeants et à l'Organisation des Nations Unies pour leur faire part de sa préoccupation face à l'impasse dans laquelle se trouvait le processus et a exhorté les dirigeants à convoquer à nouveau la Conférence sur Chypre sur la base du cadre en six points du Secrétaire général. Le 4 septembre, une nouvelle initiative, intitulée « Décision pour la paix », a été lancée par un groupe de personnalités chypriotes grecques éminentes de différentes affiliations politiques, avec l'objectif déclaré d'appuyer l'idée d'un règlement du problème de Chypre et de la réunification de l'île sur la base d'une fédération bizonale et bicommunautaire. L'initiative, que les organisateurs espèrent pouvoir reproduire du côté chypriote turc, a appelé toutes les forces politiques qui soutiennent une solution fédérale à coopérer et a demandé aux « dirigeants politiques et à la société politique d'informer sur l'avancement des négociations de façon transparente et honnête ». Le forum gréco-turc a également continué d'apporter son soutien au processus. Le 8 octobre, le forum a publié une

déclaration dans laquelle il a exhorté les deux dirigeants à parvenir à un accord sur le cadre de référence, ce qui faciliterait la reprise de négociations axées sur les résultats en vue de parvenir à un règlement durable, global et juste fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique. Dans la déclaration, le Forum a également souligné la nécessité de préserver l'ensemble des travaux réalisés et de s'appuyer sur les points de convergence déjà établis. En outre, le Forum a invité instamment toutes les parties intéressées à examiner la question des ressources naturelles en Méditerranée orientale, en tant que source d'énergie présentant un intérêt mutuel et constituant un objet de coopération.

13. Le 25 septembre 2019, les dirigeants et représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont poursuivi leurs contacts sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie à Nicosie. Dans leur communiqué commun, les partis politiques ont reconnu qu'il importait de perfectionner les mécanismes de collaboration entre les deux parties sur l'île, de renforcer les initiatives existantes et d'intensifier les efforts conjoints sur un certain nombre de questions allant des affaires pénales aux questions humanitaires pour instaurer la confiance entre les membres des deux communautés afin de parvenir à une solution globale mutuellement acceptable.

14. Le volet religieux du processus de paix à Chypre, sous les auspices de l'ambassade de Suède, a continué d'appuyer la liberté de culte et le droit d'accès aux monuments religieux respectifs de part et d'autre de la ligne de partage. Pour donner suite à la déclaration commune de 2017 des chefs religieux condamnant toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, un séminaire sur la traite des êtres humains a été organisé à l'intention de huit communautés religieuses différentes, en coopération avec des spécialistes d'organismes de défense des droits de l'homme et d'organisations de femmes. Le volet religieux a également continué d'offrir des cours de langue grecque et de langue turque au personnel des institutions religieuses.

III. État d'avancement du processus : consultations

15. S'agissant des consultations menées en mon nom, M^{me} Lute a poursuivi les discussions avec les parties à la Conférence sur Chypre dans le cadre des efforts visant à faciliter un accord sur le cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel pour une conclusion négociée sur la question de Chypre. Elle a prolongé sa sixième visite à Chypre pour que puissent avoir lieu des discussions supplémentaires avec M. Akinci et M. Anastasiades, qui ont tenu des réunions du 1^{er} au 6 septembre. Elle s'est également entretenue avec des représentants des puissances garantes, la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

16. Puisque les parties souhaitent que je continue à chercher des moyens d'aider à remettre le processus de négociation sur les rails, j'ai demandé à M^{me} Lute de poursuivre les discussions avec les dirigeants des deux communautés, les autorités garantes et les autres parties concernées. J'ai également souligné qu'il est impératif que toute suite du processus, y compris les réunions informelles avec les dirigeants des deux communautés et toutes discussions ultérieures, soit bien préparée et axée sur la reprise d'un processus rapide et ciblé qui conduirait à une solution durable sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et des paramètres convenus.

IV. État d'avancement du processus : activités de ma mission de bons offices

17. Au cours de la période considérée, ma mission de bons offices a continué de suivre de près l'évolution de la situation politique sur l'île et a maintenu des contacts réguliers avec les parties prenantes concernées pour recueillir leurs vues sur la situation actuelle et la voie à suivre. Grâce à ses échanges actifs avec les partis politiques, les groupes de la société civile, les milieux d'affaires et les analystes des deux parties, ma Conseillère spéciale adjointe a continué de sensibiliser à la nécessité de mobiliser un appui en faveur du processus de paix dans de nombreux secteurs des deux côtés de l'île.

18. Ma mission de bons offices, avec l'appui de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), a continué de faciliter les travaux des 12 comités techniques créés par les deux dirigeants dans le cadre du processus de paix, afin de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des Chypriotes. Les comités qui étaient restés inactifs après la clôture de la Conférence sur Chypre ont relancé certains travaux tout au long de la période considérée dans le présent rapport. La plupart des comités techniques ont maintenant travaillé régulièrement conformément à leur mandat général, même si certains d'entre eux ont continué de se réunir moins souvent que d'autres, ce qui montre que le rythme général des travaux des comités continue de manquer de constance.

19. Le Comité technique du patrimoine culturel a poursuivi ses travaux sur la protection et la préservation du patrimoine commun, avec un financement de l'Union européenne et l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Des cérémonies ont été organisées pour marquer l'achèvement des travaux de conservation du hammam et d'un minaret à Paphos, le 22 juin, et des importantes mosaïques de la basilique Agia Triada et de l'église Agios Philon à Karpasia/Karpaz, le 21 septembre. Plus récemment, la modernisation du musée de l'épave du *Kyrenia* a également été achevée. Dix autres projets de conservation sont en cours des deux côtés de l'île. En outre, le Comité a reçu 190 candidatures de jeunes Chypriotes grecs et de jeunes Chypriotes turcs désireux de participer à l'initiative des jeunes ambassadeurs du patrimoine, dans le cadre de laquelle des jeunes s'efforcent de coopérer et de travailler ensemble autour de leur patrimoine commun. Sur la base des candidatures reçues, 16 jeunes de chaque partie ont été sélectionnés pour diriger les efforts de promotion et de préservation du patrimoine culturel riche et diversifié de Chypre et pour devenir la voix des jeunes de ce comité.

20. À la suite des décisions communiquées par les deux dirigeants lors de leur réunion le 26 février 2019, la Commission technique de la culture a annoncé le 3 septembre qu'un échange d'œuvres d'art et d'enregistrements audiovisuels s'était déroulé dans les locaux de ma mission de bons offices. Des peintures et des enregistrements seront préparés pour une exposition qui sera ouverte au public en temps voulu.

21. Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales et la salle commune des communications sont restés continuellement actifs, tenant régulièrement des réunions et échangeant des informations. Au cours de la période considérée, 246 demandes relatives à la criminalité et aux questions pénales ont été échangées entre les parties par l'intermédiaire de la salle commune des communications. Le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2019, l'Université de Cambridge a accueilli un atelier sur le thème « Cyprus' Bi-Communal Joint Communications Room from an international perspective » (La salle commune bicommunautaire des communications de Chypre : une perspective internationale). Cet atelier a été l'occasion d'un échange de vues et de bonnes pratiques sur la consolidation de la paix

et sur les moyens possibles de renforcer la confiance dans le contexte de conflits prolongés, en mettant un accent particulier sur les questions pénales et judiciaires. Des représentants chypriotes grecs et chypriotes turcs ont participé à cet atelier, qui a bénéficié d'un financement de la structure mise en place par la Commission européenne pour apporter un appui aux comités techniques et d'un soutien de la Force.

22. Le Comité technique de l'éducation a continué de mettre en œuvre et d'améliorer l'initiative d'éducation pour la paix par des bénévoles intitulée « Imagine », en faisant fond sur les bons résultats obtenus les années précédentes et l'intérêt croissant des écoles désireuses de participer à cet important programme. Les nouvelles activités de l'année scolaire 2019/20 comprennent l'élaboration de matériels pédagogiques qui promeuvent la consolidation de la paix et le dialogue interculturel, et la tenue d'un site Web visant à faciliter l'accès aux matériels de formation et des voyages d'étude bicommunautaires dans des lieux d'intérêt des deux côtés de l'île.

23. Le 12 juin, le Comité technique chargé des questions humanitaires a lancé un programme intitulé « Anges de la paix : l'inclusion sociale – ne pas faire de laissés-pour-compte ». Une quarantaine d'enfants et de jeunes autistes et trisomiques des deux côtés de l'île ont exécuté ensemble des danses modernes et folkloriques et participé à d'autres activités. Des représentants de la société civile des deux communautés ont également participé à l'événement pour échanger des informations et discuter de questions d'intérêt commun dans le cadre des efforts visant à garantir que le développement durable soit inclusif.

24. Le Comité technique de l'égalité des sexes a repris ses travaux pour la première fois depuis 2016, se réunissant le 18 septembre pour examiner diverses initiatives à l'étude. Le Comité a également reconnu la nécessité d'élaborer un plan d'action promouvant la participation des femmes aux pourparlers de paix, comme le Conseil de sécurité l'y a encouragé dans sa résolution [2483 \(2019\)](#).

25. Le Comité technique des affaires économiques et commerciales, qui a contribué à la mise en œuvre d'importantes mesures de confiance dont avaient convenu les deux dirigeants en 2015, notamment l'interconnectivité des réseaux électriques et l'interopérabilité des téléphones mobiles, s'est réuni le 10 septembre pour examiner de nouvelles initiatives visant à promouvoir et à faciliter les contacts économiques et commerciaux entre les deux parties.

26. Le Comité technique chargé des questions de santé et le Comité technique des télécommunications et de la radiodiffusion se sont réunis régulièrement au cours de la période considérée. Les membres des deux comités ont bien coopéré, s'attaquant aux questions concrètes et aux problèmes rencontrés. Entretemps, le Comité technique de l'environnement conçoit de nouveaux moyens d'échanger des données d'expérience et des informations pour régler les questions environnementales à l'échelle de l'île.

27. Conformément aux appels répétés lancés par le Conseil de sécurité aux deux dirigeants pour qu'ils donnent des moyens d'agir aux comités techniques, ainsi qu'à la récente réaffirmation par les dirigeants eux-mêmes de leur volonté d'intensifier les travaux des comités, ma mission de bons offices a commencé à faire le point des activités et du fonctionnement des comités techniques durant les 11 dernières années. Faire ce bilan a pour objectif d'évaluer si les comités techniques ont évolué et si oui, comment ; de recenser leurs points forts et les problèmes qu'ils rencontrent ; et de faire des recommandations aux parties pour les aider dans les efforts qu'elles déploient pour renforcer et rationaliser les travaux des comités. Ce bilan s'effectue selon une approche participative visant à recueillir les avis des parties, y compris des

membres des comités techniques eux-mêmes. L'objectif de ma mission de bons offices est d'achever ce bilan d'ici à la fin de 2019.

28. La structure financée par la Commission européenne à l'appui des comités techniques, lancée en avril 2019, s'est révélée être un outil très utile au cours de la période considérée, principalement en apportant un soutien financier à un certain nombre d'initiatives et d'activités récentes entreprises par divers comités techniques, qui sont décrites dans le présent rapport. Cette structure, qui vise à renforcer les capacités des comités et à accroître les effets et la visibilité de leurs travaux, est administrée par le PNUD avec la participation de ma mission de bons offices, ainsi que des deux parties et des représentants de la Commission européenne. Le nombre de propositions de projet présentées par les comités techniques est stable et l'intérêt des comités qui n'ont pas encore soumis de demande de financement ne cesse de croître, ce qui indique qu'ils sont de plus en plus sensibles au potentiel de la structure.

29. En ce qui concerne les mesures de confiance, l'interopérabilité des téléphones mobiles sur l'ensemble de l'île est devenue effective le 11 juillet, l'objectif étant d'améliorer la communication entre les communautés et de rapprocher tous les Chypriotes. Les deux dirigeants ont passé le premier appel, facilité par les Nations Unies, confirmant que l'arrangement était désormais bien opérationnel. D'autres travaux seront menés pour rendre l'interopérabilité plus largement disponible et plus abordable pour les abonnés des deux côtés de l'île.

30. Ma mission de bons offices, de concert avec la Force, a continué d'appuyer la collaboration intercommunautaire avec les groupes de femmes sur l'ensemble de l'île, l'accent étant mis sur la collaboration avec un éventail toujours plus large de groupes de défense des intérêts des femmes. L'antenne intercommunautaire chypriote du Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, appuyée par le Gouvernement italien et la Force, a été officiellement inaugurée le 17 mai, avec pour objectif de renforcer la participation des femmes à toutes les étapes du processus de paix. La première initiative officielle du Réseau, un atelier organisé à l'intention des jeunes femmes, sur la médiation et la consolidation de la paix inclusives et tenant compte de la problématique femmes-hommes, s'est tenu le 18 mai.

31. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution [2453 \(2019\)](#), ma mission de bons offices a pris des mesures concrètes pour faire progresser l'étude de l'impact socioéconomique, tenant compte de la problématique femmes-hommes, d'un règlement. Avec l'appui de la Banque mondiale, le produit initial a été élaboré sur la base de l'analyse des données et de l'examen des publications pertinentes, ainsi que de consultations et de groupes de discussion ciblés avec les principales parties prenantes des deux côtés de l'île. L'évaluation, qui visait à mieux faire comprendre les avantages et les problèmes socioéconomiques d'un règlement global, s'intéressera aux effets différenciés selon le sexe qu'aurait un règlement et découlera sur la formulation de recommandations spécifiques en matière de politique sociale sur les moyens de faire en sorte que tant les femmes que les hommes puissent bénéficier plus efficacement d'un règlement. Une stratégie de diffusion a également été élaborée, et les résultats de l'évaluation seront communiqués aux deux communautés, comme le Conseil l'a demandé.

V. Observations

32. Je garde l'espoir qu'une solution durable au problème de Chypre puisse être trouvée et j'exhorte toutes les parties à profiter de cette période de consultations pour établir les fondements de nouveaux engagements sans équivoque en vue de parvenir au règlement pacifique que les Chypriotes attendent depuis si longtemps. Je salue le dialogue constructif mené par les parties, les puissances garantes et les autres parties

intéressées avec M^{me} Lute et estimons qu'il contribue à entretenir les perspectives de paix, lesquelles dépendent, en fin de compte, des deux parties. Les habitants de Chypre méritent de savoir que cette fois-ci la situation est différente. J'exhorte encore une fois les dirigeants, les puissances garantes et les autres parties intéressées à faire bon usage de la prochaine période. Dans ce contexte, je demande à nouveau aux parties d'envisager de façon constructive le projet en six points que j'ai présenté le 30 juin 2017.

33. Les efforts visant à parvenir à un accord sur les mandats se sont poursuivis pendant la période considérée, mais dans une situation de plus en plus complexe. En effet, les tensions se sont renforcées à l'intérieur et de part et d'autre de la zone tampon, en particulier le long de la ligne de cessez-le-feu nord, ainsi qu'au sujet de l'ouverture éventuelle de Varosha et de la prospection d'hydrocarbures autour de Chypre.

34. En ce qui concerne Varosha, l'ONU continue d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité sur la question. Le Conseil a réaffirmé le 9 octobre 2019 que toute action relative à Varosha devait être conforme à ses résolutions, notamment ses résolutions [550 \(1984\)](#) et [789 \(1992\)](#). Je continuerai de suivre de près l'évolution de la situation.

35. J'ai toujours affirmé que les ressources naturelles qui se trouvaient sur Chypre et autour de l'île constituaient une excellente motivation à parvenir à une solution acceptable pour tous et durable au problème de Chypre et pourraient contribuer à renforcer la coopération régionale. Je suis de près et avec une préoccupation croissante les événements relatifs à la prospection d'hydrocarbures sur Chypre et autour de l'île. Je prie encore une fois toutes les parties intéressées de faire preuve de retenue et je demande à nouveau que de réels efforts soient faits pour éviter toute nouvelle escalade et apaiser les tensions.

36. Des sondages d'opinion ont une fois encore montré que l'envie de parvenir à une solution prédominait parmi la population des deux parties, mais que le niveau de confiance restait faible. Les personnes sondées sont sceptiques quant aux perspectives de succès des pourparlers. Bien qu'il ait été demandé à plusieurs reprises aux deux dirigeants de mieux communiquer à leur population des grandes lignes d'un règlement et d'améliorer les conditions générales et l'atmosphère dans lesquelles se déroule le processus, le climat s'est encore détérioré en raison de tensions accrues sur Chypre et dans la région et du fait du désaccord des parties quant aux mandats, empêchant toute sortie de l'impasse. Aucune des parties n'a fait suffisamment d'efforts pour éviter toute rhétorique inopportune, ce qui n'a fait que renforcer le scepticisme de la population.

37. Alors que les perspectives de reprise des négociations restent incertaines, les comités techniques peuvent constituer un important vecteur de rapprochement des deux communautés, de mise en œuvre d'initiatives bicommunautaires concrètes et productives et de mobilisation d'un appui à un dialogue renforcé. À cet égard, j'ai noté de nouveaux signes de reprise des activités des comités techniques, notamment l'augmentation du nombre d'activités et d'initiatives enregistrées pendant la période considérée, et j'espère observer des progrès supplémentaires au cours de la prochaine période.

38. Diverses activités récemment menées avec succès par les comités techniques ont bénéficié de l'appui fourni par la structure financée par la Commission européenne, qui a été établie à cette fin, ce qui montre combien il importe d'apporter un appui matériel au renforcement des capacités des comités techniques et à l'amélioration de l'efficacité et de la visibilité de leurs activités. L'analyse préliminaire des informations recueillies dans le cadre du bilan des comités

techniques facilité par les Nations Unies indique que, en règle générale, les comités s'acquittent de leur mandat général et que des projets et des initiatives entrepris avec succès ont rapproché les deux parties. Par ailleurs, certains problèmes ont été recensés, notamment l'insuffisance continue des ressources, le manque d'appui administratif et de coopération de la part des autorités compétentes et la lenteur de la prise de décisions. Afin que le potentiel des comités techniques soit pleinement exploité, je presse les parties de renforcer encore les mesures prises en vue de les redynamiser et d'intensifier leurs activités en leur assurant des ressources durables et un appui politique ferme de la part des dirigeants.

39. Je salue la pleine mise en œuvre de plusieurs mesures de confiance précédemment convenues. Par contre, malgré les discussions en cours facilitées par ma conseillère spéciale adjointe et le personnel des deux missions sur le terrain, l'examen de mesures supplémentaires semble s'essouffler. Ce ralentissement pourrait en partie s'expliquer par le fait que les parties se sont concentrées sur les consultations menées en vue d'atteindre un accord sur les mandats, mais c'est aussi probablement un reflet de l'atmosphère ambiante. Même la négociation d'accords sur les mesures de confiance et la mise en œuvre de ces mesures ont souvent été longues et complexes, je demeure convaincu que, au vu du climat persistant de méfiance, ces mesures peuvent contribuer à créer des liens entre les deux côtés de la ligne de démarcation et à rapprocher les Chypriotes. J'encourage donc les dirigeants à envisager de nouvelles mesures qu'ils pourraient mettre en œuvre conjointement au bénéfice de l'ensemble des Chypriotes.

40. Je me félicite des efforts déployés par la société civile pour mieux faire entendre sa voix à l'appui d'une solution et demande une nouvelle fois aux deux dirigeants de faire en sorte que la société civile jouisse de l'espace nécessaire pour davantage contribuer au processus. Je demeure convaincu qu'il faudra, pour parvenir à un règlement durable, que les deux parties déploient des efforts concertés pour informer leur population des avantages d'une solution et pour remédier au déficit de confiance persistant, en adoptant une large gamme de mesures visant à renforcer la compréhension et la coopération entre les communautés.

41. Bien que certains secteurs de la société civile s'expriment avec plus de force en faveur d'un règlement, je continue de noter que les femmes et les jeunes doivent davantage participer au processus de paix. À cet égard, je salue la nouvelle réunion qu'a tenue le Comité technique de l'égalité des sexes en tant que premier pas important dans cette direction et demande aux parties de lui donner les moyens d'élaborer un plan d'action promouvant la participation des femmes aux pourparlers de paix, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2483 (2019). Je note qu'il serait possible d'explorer plus avant avec les parties et les organisations compétentes de la société civile les modalités et les partenariats susceptibles de renforcer la participation des jeunes au processus de paix. Il serait également possible de faire fond sur les résultats de plusieurs activités entreprises par ma mission de bons offices, notamment le bilan des comités techniques, sur des sondages d'opinion et sur l'étude de l'impact socioéconomique tenant compte de la problématique femmes-hommes.

42. Je voudrais une fois encore remercier les partenaires, en particulier la Banque mondiale et la Commission européenne, qui ont continué d'appuyer le travail des deux missions des Nations Unies à Chypre, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Comité des personnes disparues à Chypre, et contribué à la mise en œuvre de mesures de confiance.

43. Tout en soulignant l'importance des travaux des comités techniques et les effets positifs des mesures de confiance pour ce qui est de renforcer la confiance entre les deux communautés, je pense que seuls de véritables progrès sur la voie d'un retour à

la table des négociations, notamment un accord au sujet des mandats, ouvriront la voie à un règlement global et garantiront aux Chypriotes, ainsi qu'à la communauté internationale, que le processus a toujours de réelles chances d'aboutir.

44. En conclusion, je voudrais remercier ma conseillère spéciale adjointe et le personnel de ma mission de bons offices à Chypre pour le dévouement et l'engagement dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement des tâches que le Conseil de sécurité leur a confiées. De même, je remercie M^{me} Lute d'avoir mené à bien les consultations en mon nom.

Annexe I

Mise à jour écrite du dirigeant chypriote grec à l'intention de la mission de bons offices du Secrétaire général, conformément à la résolution 2483 (2019) du Conseil de sécurité des Nations Unies

Le présent document répond à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2483 (2019), tendant à ce que « *les dirigeants des deux communautés tiennent la mission de bons offices du Secrétaire général informée, par écrit, des mesures qu'ils prennent à l'appui des dispositions pertinentes de [ladite] résolution en vue de parvenir à un règlement global et durable* ». Y sont exposés tous les faits nouveaux ayant un lien avec les activités menées pour que le processus de paix reprenne sous l'égide de la mission de bons offices du Secrétaire général, qu'elles aient un caractère interétatique ou intercommunautaire. L'utilisation du terme « communautés » ne remet pas en question le statut de la République de Chypre en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies et les références faites à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) s'entendent sans préjudice du statut de pays hôte de la Force de la République de Chypre.

I. Mesures visant à reprendre le processus de paix

La priorité absolue pour la partie chypriote grecque reste de parvenir à un règlement qui vise à faire de la République de Chypre une fédération bizonale et bicommunautaire fondée sur l'égalité politique, comme énoncé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Je suis pleinement conscient du fait que la prolongation de la division de facto du pays et les faits accomplis auxquels elle ouvre la porte consolident le statu quo et compliquent la réunification.

Beaucoup a été accompli depuis l'accord conclu par les parties en 2014 pour réunifier Chypre et en faire un pays européen moderne et fonctionnel ayant une souveraineté, une personnalité juridique internationale et une citoyenneté uniques. Après des années de négociations, de nombreux points de convergence se sont dégagés sur des questions internes et deux conférences internationales ont été organisées en 2017 afin de traiter de la sécurité et des garanties, débouchant sur la conférence de Crans-Montana. Si cette dernière n'a pas été concluante, elle n'a pas non plus été un échec. Pour la première fois dans la longue histoire du processus de paix chypriote, toutes les questions ont été examinées simultanément, avec au tout premier plan le désir des Chypriotes de vivre dans un pays indépendant, sans être soumis à la menace ou à l'emploi de la force et sans troupes étrangères sur le sol de leur pays. À la fin de la conférence, grâce au rôle actif du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, nous étions plus près que jamais de parvenir à un règlement. D'un autre côté, il faut reconnaître que le Secrétaire général a bien résumé l'essence du problème de Chypre et que « *les progrès réalisés sur ce chapitre [c'est-à-dire le chapitre relatif à la sécurité et aux garanties] sont un élément essentiel pour parvenir à un accord global et renforcer la confiance entre les deux communautés en ce qui concerne leur sécurité future* » (Déclaration conjointe des deux dirigeants et du Secrétaire général du 4 juin 2017) ; c'est pourquoi ce chapitre a pour la première fois été discuté en profondeur.

Depuis la conférence de Crans-Montana, nous nous sommes clairement engagés en faveur d'une reprise des pourparlers, là où ils avaient été interrompus, dans les meilleurs délais. Malheureusement, malgré notre réponse positive immédiate à la

première proposition de nomination d'un envoyé spécial par le Secrétaire général, le dirigeant chypriote turc et la Turquie ont refusé de donner leur accord. Cela, ajouté aux élections générales turques de juin 2018, a fait perdre du terrain et un temps précieux pour la reprise des négociations.

Dans ce contexte, nous avons également appuyé la nomination de M^{me} Lute, comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport du 15 octobre 2018 (S/2018/918). Bien que les pourparlers n'aient pas encore repris, je juge encourageant et partage l'avis du Secrétaire général, qui a estimé dans les rapports qu'il a présentés sur Chypre depuis Crans-Montana que la perspective d'un règlement reste ouverte.

M^{me} Lute continue de s'employer à aider les parties à reprendre le processus de paix. Depuis sa nomination, nous avons eu des échanges fructueux en vue de l'adoption d'un cadre de référence sur la base duquel reprendre les négociations. À cette fin, le 14 juin 2019, j'ai adressé une lettre au Secrétaire général dans laquelle je proposais de tenir deux réunions tripartites : i) une entre les dirigeants des deux communautés et M^{me} Lute, afin d'envisager divers moyens de surmonter les difficultés rencontrées pour convenir d'un cadre de référence ; ii) l'autre entre les dirigeants des deux communautés et le Secrétaire général, afin de faire le point et de réfléchir à des solutions pour avancer.

Lors d'une réunion avec M. Akinci, le 9 août 2019, dont j'ai été à l'origine, nous nous sommes mis d'accord sur le fait que le cadre de référence devrait en principe être une synthèse de plusieurs éléments, à savoir : i) la Déclaration commune du 11 février 2014 ; ii) le projet de compromis final en six points élaboré par le Secrétaire général à Crans-Montana ; iii) les points de convergence qui s'étaient dégagés avant la Conférence de Crans-Montana. Nous avons également convenu avec le dirigeant chypriote turc qu'aucun de nous n'insisterait pour intégrer au cadre de référence une interprétation des éléments du projet de compromis final du Secrétaire Général. À cet égard, je tiens à souligner qu'il serait utile que la partie chypriote turque présente des propositions écrites au sujet du projet de compromis, comme l'a fait la partie chypriote grecque à Crans-Montana.

M^{me} Lute a été informée de l'arrangement du 9 août 2019 et a été invitée à Chypre afin de nous aider à l'officialiser et de poser des jalons pour la tenue d'une réunion entre les dirigeants et le Secrétaire général fin septembre, à New York. Malheureusement, à l'issue de consultations avec d'autres acteurs intéressés, cet accord n'a pas été respecté et la partie chypriote turque a insisté, lors de la visite de M^{me} Lute à Chypre début septembre, pour inclure des interprétations unilatérales au sujet de l'une des composantes du projet de compromis final du Secrétaire général, ainsi que d'autres éléments dictant à la fois la voie à suivre et le contenu des négociations.

Je reste convaincu que pour avancer, la seule option est d'élaborer un document minimaliste qui résume l'esprit de ce qui a été convenu le 9 août 2019.

Je n'entrerai pas dans les détails, puisque nous poursuivrons nos efforts dans ce sens. Toutefois, il devrait être clair que l'objectif, en parvenant à un accord sur le cadre de référence, est de préparer le terrain pour la reprise des négociations, c'est pourquoi nous devons éviter :

i) D'y inclure des dispositions visant à ne pas exclure des solutions éventuelles au problème de Chypre qui iraient à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard, rappelons les mots du Secrétaire général, dans son rapport sur les progrès accomplis sur la voie du règlement du problème de Chypre du 14 juin 2018 (S/2018/610) : « *S'agissant des Puissances garantes, la Turquie, dans les déclarations publiques qu'elle a faites depuis juillet 2017, a exprimé des doutes au sujet de la possibilité de parvenir à un règlement sur la base des paramètres actuels*

étant donné l'issue de la conférence tenue à Crans-Montana et les échecs précédents. Elle a néanmoins renouvelé son soutien à un "règlement durable" de la situation à Chypre. »

ii) D'insister sur des conditions préalables selon lesquelles l'un des six points du projet de compromis final du Secrétaire général devrait être résolu indépendamment avant la reprise des négociations.

C'est pourquoi nous n'avons jamais fait part d'inquiétudes ou de préoccupations que nous aurions souhaité faire figurer dans le texte du cadre de référence, notamment en ce qui concerne la sécurité et les garanties, les cartes des ajustements territoriaux dont le retrait a été demandé par la partie chypriote turque, les questions de propriété, les violations de notre zone exclusive et la question de Famagouste.

Cette position est conforme aux principes et à la philosophie du Secrétaire général selon lesquels, quelles que soient les différences de vue entre les parties, son projet de compromis final pourrait servir de base pour des discussions qui se tiendraient de manière globale et indissociée, et non de manière sélective selon les désirs de l'une ou l'autre des parties, afin de déboucher sur un accord stratégique.

C'est également ce qui ressort clairement de la lettre de réponse que le Président de la République de Chypre a reçue du Secrétaire général le 18 août 2017, dans laquelle il expliquait ce qui suit : *« En ce qui concerne le processus de négociation, je considère que les six points identifiés lors de nos diverses réunions à Crans-Montana ne constitueront qu'une partie d'un ensemble plus large, c'est pourquoi il est peu probable qu'un élément particulier puisse être résolu séparément »*.

Le Secrétaire général, dans son rapport sur sa mission de bons offices à Chypre du 28 septembre 2017 (S/2017/814), a indiqué : *« Le 30 juin 2017, dans le souci de sortir le processus de l'impasse, j'ai présenté un projet devant permettre de régler six grandes questions en suspens aux deux tables comme autant d'éléments d'un compromis final susceptible d'aboutir à un règlement global. Ces éléments tenaient au territoire, à l'égalité politique, à la propriété, à l'équivalence de traitement, ainsi qu'à la sécurité et aux garanties »*.

Il a également rappelé cette approche, entre autres, dans son rapport sur les progrès accomplis sur la voie du règlement du problème de Chypre du 14 juin 2018 (S/2018/610), où il s'est exprimé en ces termes : *« Il faut régler les principales questions spécifiques suivant une approche globale et équilibrée. J'ai proposé ce projet, qui contenait des éléments tenant au territoire, à l'égalité politique, à la propriété, à l'équivalence de traitement, ainsi qu'à la sécurité et aux garanties, pour aider les parties à régler les questions fondamentales en suspens de manière interdépendante et à surmonter la difficulté de négocier sur différents chapitres »*.

Dans la perspective de la visite de M^{me} Lute à Chypre, en novembre 2019, et d'une future réunion entre les dirigeants et le Secrétaire général, je réaffirme ma ferme volonté de parvenir le plus rapidement possible à un accord sur le cadre de référence, ainsi que mon désir de tenir une conférence informelle à Crans-Montana afin d'arrêter les modalités d'une éventuelle réunion de fond pour des négociations véritables. Cette approche progressive permettrait de préparer efficacement les négociations, dont l'importance a également été soulignée par le Secrétaire général dans son rapport du 16 avril 2019 (S/2019/322).

En ce qui concerne la teneur du règlement, le Secrétaire général, dans son rapport du 15 octobre 2018 (S/2018/918), s'était dit favorable à toute proposition qui pourrait s'avérer utile pour rapprocher les parties, c'est pourquoi j'ai suggéré d'envisager une décentralisation de l'exercice des pouvoirs par l'administration centrale, toujours dans le respect total d'une solution bizonale et bicommunautaire.

Cela impliquerait que, d'une part, le Gouvernement fédéral, qui représente le pays en tant que sujet de droit international, conserve les pouvoirs qui sont absolument nécessaires pour préserver l'union et la cohésion de l'État, et que, d'autre part, chaque État constitutif, dans sa zone administrative respective et dans le respect des principes de subsidiarité et de non-empiètement, bénéficie d'une large autonomie administrative. Cette proposition a été bien accueillie par le dirigeant chypriote turc et a permis de poser les bases pour l'accord conclu le 9 août 2019 entre les deux dirigeants. Nous sommes prêts à développer cette proposition dans le cadre d'un processus de négociation à part entière.

J'ai également évoqué la possibilité de passer d'un régime présidentiel à un régime parlementaire, afin de faciliter un accord sur le pouvoir exécutif fédéral. Il s'agirait donc d'avoir un président chypriote grec et un vice-président chypriote turc sans pouvoirs exécutifs, ainsi qu'un premier ministre et un vice-premier ministre qui seraient élus par la Chambre des représentants, avec un roulement selon un ratio de 4:2. Cela permettrait d'établir un système politique national rassemblant les partis des deux communautés au sein d'une même arène politique et les contraignant à forger des alliances indépendamment de leur appartenance ethnique.

Pour aider à préserver la perspective d'un règlement malgré l'absence d'un réel processus de paix, et en réponse à l'appel du Secrétaire général en faveur de mesures de confiance supplémentaires, j'ai proposé le 26 février 2019 un ensemble de 21 mesures de confiance, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter : 1) la création de comités techniques, notamment sur les changements climatiques, les questions liées au travail (avec des syndicats des deux parties), ainsi que sur la reconstruction et la réinstallation, la priorité étant donnée à la zone clôturée de Varosha ; 2) l'ouverture de nouveaux points de passage, en premier lieu Athienou-Piroy-Aglantzia et Pomos-Pachyammos-Kato Pyrgos-Kokkina, pour des raisons humanitaires et afin d'améliorer immédiatement le quotidien de villages très peuplés, mais isolés ; 3) l'extension du parc linéaire du fleuve Pedieos jusqu'à la partie nord de Nicosie ; 4) la création d'une zone de libre accès dans la zone tampon de Nicosie, s'étendant de la rue Victoria à la rue Ermou et reliant le quartier rénové Arab Ahmed, l'église arménienne et le complexe épiscopal, le théâtre Pallas et la salle Kastelliotissa dans le quartier de la porte de Paphos et la rue Ermou ; 5) le renforcement du commerce sur l'île grâce à la levée des obstacles imposés par la communauté chypriote turque sur les produits provenant des zones contrôlées par le Gouvernement, notamment les « taxes » et autres prélèvements et les « licences d'importation » ; 6) la facilitation de la circulation des véhicules utilitaires transportant des marchandises visées par le règlement relatif à la ligne verte ; 7) l'intensification des activités du Comité technique du patrimoine culturel et l'accroissement de son financement, par une révision à la hausse des allocations budgétaires des deux parties ; 8) la préservation des sites religieux et la facilitation de tous les offices religieux, notamment à la mosquée Hala Sultan le vendredi et au Monastère de Saint-Barnabé le vendredi et le dimanche, la reconversion de l'église de la Panagia dans le village de Lysi, qui sert actuellement de mosquée, la conservation du monastère et de l'église de Saint-Pantéléïmon dans le village de Myrtou, la protection de la zone autour de l'église de l'apôtre André et le retour à leur emplacement initial des icônes retirées de l'église ; 9) la restauration des églises Saint-Jacques et Saint-Georges dans la zone tampon de Nicosie ; 10) le rétablissement des noms d'origine dans la signalisation routière des principaux villages, villes et sites archéologiques ; 11) la réduction des forces militaires et le désengagement des forces le long de la ligne de cessez-le-feu et l'évacuation des positions, l'arrêt des violations commises par les forces turques le long de la ligne et le rétablissement du *statu quo ante* à Strovilia, l'élimination des mines antipersonnel et des autres mines, de chaque côté, sous réserve d'un accord, l'établissement de zones démilitarisées dans

les zones sensibles le long de la ligne de cessez-le-feu, et le retrait de 5 000 à 10 000 soldats turcs de Chypre ; 12) la recherche d'autres sites d'inhumation de personnes disparues sur la base d'informations fournies par des pays et organisations ayant eu une présence militaire ou policière à Chypre en 1963, 1964 et 1974.

Les mesures de confiance susmentionnées s'ajoutent aux autres mesures en cours ou passées, telles que le nettoyage de 18 zones potentiellement dangereuses et de 9 autres zones potentiellement dangereuses des deux côtés de la zone tampon, l'interconnectivité des systèmes électriques et l'interopérabilité des réseaux de téléphonie mobile, la restitution par la partie chypriote turque de peintures d'artistes chypriotes grecs et la remise par la partie chypriote grecque d'enregistrements vidéo et audio d'artistes chypriotes turcs contenus dans les archives de CyBC.

Parallèlement, il convient de rappeler que, bien que les deux dirigeants aient convenu d'assister à un match amical entre le club chypriote grec Nea Salamina Ammochostou et le club chypriote turc Magusa Türk Gücü dans le village mixte de Pyla en mars 2019, le dirigeant chypriote turc a finalement refusé d'assister au match, avançant que celui-ci devrait être organisé dans les zones contrôlées par le Gouvernement de la République de Chypre.

Dernier point, mais non des moindres, les comités techniques continuent de s'efforcer d'atténuer les problèmes quotidiens engendrés par le statu quo. Comme suite à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport du 16 avril 2019 (S/2019/322) et afin de donner un nouveau souffle aux travaux des comités techniques et de les renforcer, j'ai vivement encouragé les membres chypriotes grecs des comités bicommunautaires à tirer parti des synergies et de la coopération avec les membres chypriotes turcs de leurs comités respectifs, à partager les meilleures pratiques et à contribuer de manière mieux organisée, non seulement à faciliter la vie quotidienne des Chypriotes, mais aussi à mettre en place des conditions propices à une reprise des pourparlers. Dans cet esprit de redynamisation des travaux des comités, la République de Chypre a également décidé de faire don de 750 000 euros au Comité technique du patrimoine culturel afin de soutenir davantage de travaux de rénovation et de restauration des sites patrimoniaux sur l'île.

En outre, nous avons encouragé et appuyé les comités techniques dans l'élaboration et la présentation de propositions dans le cadre du mécanisme de soutien financé par l'Union européenne, créé pour développer les capacités des comités techniques afin qu'ils fonctionnent efficacement en tant que dispositifs intercommunautaires, grâce à des projets qui favorisent la compréhension mutuelle et la coopération. Parmi les propositions déjà approuvées figurent la création d'une plateforme de coopération pour l'échange de données d'expérience et d'informations entre spécialistes de l'environnement, la production, à titre d'essai, de matériel pédagogique relatif à l'éducation pour la paix à l'intention des formateurs, l'organisation d'un atelier consacré à la salle de communication mixte, ainsi que d'un séminaire sur l'inclusion sociale, et enfin une exposition de peintures d'artistes chypriotes grecs restituées par la partie chypriote turque, accompagnées de documents audiovisuels au sujet de la communauté chypriote turque, provenant des archives de CyBC et transmis par la partie chypriote grecque.

II. Facteurs entravant la reprise du processus de paix

Comme je l'ai mentionné plus haut, la définition du cadre de référence s'est heurtée à un obstacle important ; en effet, la partie chypriote turque insiste pour interpréter le concept d'égalité politique comme octroyant à la communauté chypriote turque un veto dans toutes les décisions de toutes les institutions fédérales. Outre le fait qu'une telle interprétation n'est ni envisageable ni envisagée dans la définition

du concept d'égalité politique qui a été convenue, je dois rappeler que c'est précisément l'existence d'un tel droit de veto, pourtant bien plus restrictif, qui a provoqué la crise constitutionnelle que traverse actuellement Chypre. Je dois également souligner que non seulement une telle disposition rendrait l'État dysfonctionnel, mais qu'elle irait à l'encontre de l'idée même de réunification. Je suis intimement convaincu que la suggestion faite par le Secrétaire général dans son projet de compromis en six points, selon laquelle chaque communauté ou État constitutif, dans les cas où ses intérêts vitaux seraient en jeu, se verrait octroyer une voix dans certains organes spécifiques, sous réserve de l'existence d'un mécanisme efficace de résolution des impasses, est la seule formule qui puisse nous mener à une avancée sur cette question. Je suis également convaincu qu'aucun règlement ne sera viable s'il prévoit des dispositions séparatistes et des mécanismes de prise de décision propices aux impasses. Les points de convergence auxquels nous avons abouti sur la question de la participation effective dessinent le dispositif de partage du pouvoir le plus ambitieux qui soit.

Toutefois, les difficultés posées par la nature complexe du problème de Chypre ne sont pas les seuls obstacles sur la voie de la reprise du processus de paix. Je me dois d'énumérer toute une série d'autres facteurs qui suscitent des tensions et s'opposent à des négociations fructueuses.

1. Depuis mai 2019, la Turquie a redoublé d'intensité dans ses violations de la souveraineté et des droits souverains de Chypre : elle a entrepris des activités de prospection des gisements d'hydrocarbures dans les eaux territoriales, la zone économique exclusive et le plateau continental de Chypre. Il s'agit d'une surenchère qui s'ajoute aux violations déjà perpétrées par la Turquie dans les zones maritimes de Chypre et qui, associée aux violations du statu quo, augmente le niveau de la menace et le risque d'escalade. Dans les faits, la Turquie a ceinturé l'île de Chypre de navires de forage et de navires sismiques afin de mener des activités illégales de prospection des gisements d'hydrocarbures, sous l'escorte de nombreux navires de guerre et de patrouilles quotidiennes de drones armés qui, conjugués à la multiplication des exercices militaires, ont conduit à une forte militarisation de la mer entourant l'île. Malgré les appels répétés lancés par le Conseil de sécurité de l'ONU « pour que les tensions en Méditerranée orientale s'apaisent » et les nombreuses déclarations similaires faites par d'autres acteurs, début octobre 2019, la Turquie a redéployé son navire de forage « Yavuz » pour effectuer illégalement un sondage de recherche d'hydrocarbures dans le bloc d'exploration 7 situé dans la zone économique exclusive et le plateau continental de Chypre, alors même que le Gouvernement chypriote avait déjà délivré des permis de prospection dans ce bloc.

En application du droit international, Chypre continuera d'exercer ses droits souverains, n'ayant aucun doute quant à la solidité juridique de ses positions, qui sont pleinement légitimées par le droit international. Comme nous avons affaire à un comportement agressif de la part d'un État puissant envers un petit État, et que ce comportement menace par ailleurs la stabilité, la paix et la sécurité de l'ensemble de la région de la Méditerranée orientale, Chypre prévoit que la communauté internationale en général et les Nations Unies en particulier prendront les dispositions voulues pour défendre le droit international et les principes de la Charte des Nations Unies, par exemple en adoptant des mesures ciblées comme celles que l'Union européenne a prises en juin et en octobre 2019, pour empêcher une nouvelle escalade. J'ai dit à maintes reprises qu'il était insensé de mener un processus de paix dans de telles conditions et qu'on ne pouvait s'attendre à ce que je négocie sous la contrainte.

En ce qui concerne l'exploitation, par une Chypre réunifiée, de ses ressources naturelles, je voudrais rappeler que nous avons abouti à des points de convergence sur tous les aspects de cette question, y compris sur la poursuite de l'adhésion de

Chypre à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et sur la répartition des recettes. Toutefois, en l'absence d'un règlement, Chypre ne sera pas prise en otage par son occupation et ne saurait être empêchée d'exercer ses droits. Par ailleurs, on ne peut pas demander à Chypre de participer à la prise de décision et à la gestion de ces questions comme si son gouvernement n'avait pas la légitimité nécessaire pour s'en charger. Afin d'apaiser les inquiétudes des Chypriotes turcs au sujet des hydrocarbures, un fonds national souverain a été créé sur la base du modèle norvégien ; il permettra de gérer les recettes éventuelles qui découleront de la prospection des gisements. De ce fait, toute utilisation par le Gouvernement de ces recettes pour rembourser la dette publique ou pour garantir des prêts est strictement interdite.

Je me suis également déclaré disposé à informer régulièrement le dirigeant chypriote turc des questions relatives aux hydrocarbures, y compris les recettes, à condition, bien entendu, que *la Turquie mette un terme définitif à toutes les pratiques illégales qu'elle mène dans la zone économique exclusive de Chypre*. J'ai également fait savoir que le Gouvernement chypriote était prêt à examiner la possibilité d'établir un compte séquestre pour faire en sorte que les recettes provenant des hydrocarbures profitent aux Chypriotes turcs, sur la base de la répartition de la population, à condition qu'un véritable processus de paix soit en cours et qu'un accord de délimitation ait été conclu entre Chypre et la Turquie, comme l'a suggéré la République de Chypre avec le soutien de l'Union européenne. La conclusion d'un tel accord, en application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, est absolument vitale et constitue la seule voie à suivre qui soit conforme au droit international.

2. Ces derniers mois, la Turquie a menacé de rouvrir la zone clôturée de Varosha, en violation des résolutions du Conseil de sécurité sur la question. Étant donné qu'une telle mesure constituerait une nouvelle manifestation, particulièrement grave, de la politique du fait accompli pratiquée par la Turquie sur le terrain et porterait un coup fatal au processus de paix, le Gouvernement chypriote en a appelé au Conseil de sécurité, qui a « rappelé l'importance que revêtait le statut de Varosha, défini dans des résolutions antérieures du Conseil, notamment les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), et redit qu'aucune action contraire à ces résolutions ne devrait être entreprise concernant Varosha ». Il est difficile d'imaginer comment des négociations constructives pourraient avoir lieu sur fond de violations et de propos incendiaires concernant Varosha. J'attends de toutes les parties prenantes qu'elles respectent le statut spécial de Varosha, qui a été défini par l'Accord de haut niveau de 1979 et entériné par le Conseil de sécurité dans ses résolutions sur le sujet, et qu'elles s'abstiennent de prendre des mesures qui pourraient nuire au droit au retour et au droit de propriété des habitants légitimes de la ville. Je rappelle également que la question de Varosha a été mentionnée dans de nombreuses mesures de confiance proposées par la partie chypriote grecque au fil des ans et je tiens à réaffirmer ma conviction que toute mesure visant à restituer Varosha à ses habitants légitimes, à titre prioritaire et sans attendre la résolution d'autres aspects du problème de Chypre, changerait la donne.

3. Les violations graves du statu quo militaire sur le terrain continuent de s'intensifier : nous devons faire face au positionnement de plus en plus agressif des forces turques ainsi qu'à des menaces et violations tout le long de la zone tampon. De multiples violations du statu quo militaire se sont produites et continuent de se produire dans la région de Strovilia, le village de Pyla, la zone de l'hôtel Ledra Palace et de la Maison de la coopération, la rue Ledra, le cimetière de Wayne's Keep et les villages d'Avlona et de Dhenia. Ces violations commises par l'armée d'occupation turque illustrent clairement la volonté de celle-ci de faire avancer la ligne du cessez-le-feu des forces turques vers le sud en prenant le contrôle de nouveaux territoires et

de pratiquer une politique du fait accompli qui provoque de l'agitation et nuise à la sécurité dans la zone tampon tout en créant de nouveaux obstacles pour l'UNFICYP, qui exerce son mandat en application de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité. Les violations commises dans l'enclave de Strovolia sont les plus flagrantes de toutes. En dépit des appels répétés du Conseil de sécurité, les violations du statu quo militaire se sont poursuivies sans discontinuer depuis 2000 et se sont même intensifiées en février, en juillet et en septembre 2019. Je dois réaffirmer que la UNFICYP joue un rôle vital, non seulement pour maintenir la stabilité, mais aussi pour créer les conditions nécessaires à l'existence même d'un processus de paix.

4. Proposer des éléments contraires aux résolutions du Conseil de sécurité sur Chypre, aux accords de haut niveau et aux décisions prises au sujet de la base et de la forme du règlement n'est pas propice à la reprise de négociations constructives. Sachant que « la Turquie a exprimé des doutes au sujet de la possibilité de parvenir à un règlement sur la base des paramètres actuels », comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport du 14 juin 2018 (S/2018/610), je me sens obligé de rappeler que le principe d'une fédération, par opposition à un État unitaire, était un compromis historique de la partie chypriote grecque et que parvenir à un règlement supposera des compromis de la part de tous.

III. La voie à suivre

En mars 2016, dans le but d'établir un dialogue plus créatif et davantage axé sur les résultats afin d'accélérer les progrès, j'ai proposé au dirigeant chypriote turc d'établir un document commun qui énumérerait en trois colonnes i) les points de convergence auxquels nous sommes parvenus, ii) les divergences mineures, qui sont surmontables, et iii) les divergences majeures qui portent sur des questions fondamentales. Un tel document nous aiderait à nous organiser plus efficacement et à concentrer notre attention sur les questions en suspens au sujet desquelles nous devons progresser avant de convoquer une nouvelle conférence sur Chypre. La partie chypriote grecque a établi ce document, mais la partie chypriote turque n'y a pas donné suite. J'ai ensuite proposé à M. Akinci que nous tenions une conférence de presse conjointe afin d'informer les Chypriotes de la teneur des progrès réalisés et des questions restant en suspens. Une telle conférence nous permettrait de mieux informer ceux qui sont directement concernés par le processus de paix et serait l'occasion de diffuser des messages publics plus cohérents, ce que le Secrétaire général a appelé de ses vœux à plusieurs reprises. Ma proposition n'a pas été bien accueillie par la partie chypriote turque. Ces deux propositions me semblent néanmoins toujours judicieuses, et sont toujours sur la table.

Plus récemment, et malgré les nombreux obstacles rencontrés et l'escalade des tensions, la partie chypriote grecque a : i) proposé 21 nouvelles mesures de confiance visant à mettre fin au climat néfaste actuel et à créer une situation favorable aux deux parties ; ii) renforcé les travaux des comités techniques bicommunautaires de manière à favoriser les contacts intercommunautaires et la confiance, notamment grâce à la participation de la société civile aux efforts de paix ; iii) présenté des propositions constructives, tant sur le fond que sur la voie à suivre, dans le but de sortir de l'impasse et de reprendre le processus de négociation.

Malgré les nombreux obstacles rencontrés et l'escalade des tensions liée aux mesures prises par le régime illégal dans le nord et par la Turquie au cours de ces derniers mois, les deux parties sont parvenues, le 9 août 2019, à un accord de principe sans conditions préalables sur les trois éléments fondamentaux du cadre de référence qui servirait de base à la reprise des négociations. Cet accord ne s'est jamais concrétisé.

Je l'ai maintes fois répété : la mission de bons offices de l'ONU et du Secrétaire général est pour nous le seul moyen d'aller de l'avant. Nous sommes déterminés à continuer de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général et par son envoyé spécial afin de parvenir à un accord sur le cadre de référence et à travailler sans relâche, de bonne foi et avec détermination en vue de la reprise du processus de négociation.

Lorsque j'ai rencontré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 27 septembre 2019, j'ai réaffirmé que j'étais déterminé à poursuivre mes efforts pour parvenir à un accord sur le cadre de référence et que j'étais disposé à participer à une réunion tripartite avec le dirigeant chypriote turc et le Secrétaire général afin de finaliser ce cadre et de déterminer la voie à suivre.

À cette fin, j'ai déjà accepté l'invitation du Secrétaire général, qui se propose d'organiser une réunion conjointe avec le dirigeant chypriote turc à laquelle il participerait également, de sorte que le cadre de référence soit finalisé sur la base de l'accord conclu le 9 août 2019. J'escompte que cette rencontre ouvrira la voie à une réunion préparatoire informelle lors de laquelle toutes les parties concernées pourront discuter des aspects procéduraux d'une éventuelle nouvelle conférence sur Chypre qui permettrait de reprendre les négociations là où elles se sont arrêtées à Crans Montana. En cette période difficile et décisive, il est capital de ne pas laisser s'évanouir les espoirs et les attentes quant à la poursuite des négociations.

Le fait qu'aucun n'accord n'ait été trouvé au cours des derniers mois ne devrait pas nous décourager, bien au contraire ; nous devons renforcer notre détermination et redoubler d'efforts pour parvenir à la réunification, dans l'intérêt tant des Chypriotes grecs que des Chypriotes turcs. Pour que les négociations soient constructives, nous avons besoin d'un climat propice, et nous ne pouvons certainement pas négocier sous la contrainte. En ce sens, le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies, tant par l'intermédiaire du Conseil de sécurité que par celui du Secrétaire général, est crucial. Pour nous, il n'existe pas d'autre option que le règlement pacifique des différends et la réunification de notre pays.

Toutefois, et nous devons être clairs sur cette question, la reprise de négociations de fond ne sera possible que dans un climat propice à la tenue de discussions constructives, dans le même esprit et dans les mêmes conditions que tous les cycles de négociations précédents, y compris les deux conférences sur Chypre.

Nous demandons donc au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de sa mission de bons offices à Chypre, et aux membres permanents du Conseil de sécurité, qui est le garant du droit international et des valeurs et principes de la famille des Nations Unies, d'adopter une position ferme afin que la Turquie, d'une part, cesse ses activités illégales et s'abstienne de tout acte de provocation et, d'autre part, mette un terme à ses interventions négatives concernant les aspects bicommunautaires du processus de négociation, concentre ses efforts et œuvre de manière constructive à un règlement global du problème de Chypre.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, nous sommes prêts à avancer résolument sur cette voie. Nous espérons que la partie chypriote turque et la Turquie feront enfin preuve de la même détermination et de la même volonté tangible que nous de revenir à la table des négociations.

Annexe II

Mesures prises par la partie chypriote turque à l'appui de la mise en œuvre des dispositions applicables de la résolution 2483 (2019) du Conseil de sécurité en vue de parvenir à un règlement global et durable

I. Mesures prises en vue de parvenir à un règlement global et durable

Les négociations visant à parvenir à un règlement global du problème chypriote sont menées sous les auspices de l'ONU depuis une cinquantaine d'années, à quelques interruptions près. Au gré de ces pourparlers, les grands principes et paramètres d'un règlement global à Chypre se sont affirmés dans les rapports du Secrétaire général et les résolutions du Conseil de sécurité sur la question. En outre, au cours des négociations menées selon les paramètres définis par l'ONU, un immense travail a été accompli sous la forme d'accords-cadres, de déclarations conjointes et de points de convergence, qui ont présidé aux efforts déployés jusqu'à présent pour trouver une solution reposant sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique.

En particulier, lorsque les pourparlers ont repris en mai 2015 après l'élection du Président Mustafa Akıncı, le processus a connu un élan sans précédent : d'intenses négociations ont été menées à un rythme accéléré sur les principaux chapitres, faisant fond sur la Déclaration conjointe du 11 février 2014 et sur les points de convergence auxquels les deux parties étaient parvenues à ce stade. Au cours des deux années suivantes, les deux parties ont encore élargi et approfondi leurs discussions sur les questions essentielles qui n'avaient pas été abordées auparavant. Dans ce contexte, elles ont dégagé de nouveaux points de convergence et sensiblement progressé, menant ainsi à maturité le processus, qui, pour finir, nécessitait la participation de toutes les parties concernées afin que les principales questions en suspens, interdépendantes, soient résolues simultanément. À cet égard, la partie chypriote turque a toujours adopté une attitude constructive et pris des mesures audacieuses pour faire avancer le processus, tant au cours des pourparlers tenus sur l'île que lors des cycles de négociation successifs tenus au Mont-Pèlerin et à Genève. En outre, elle a continué de jouer un rôle moteur positif pour empêcher de faire échouer le processus, même lorsque la partie chypriote grecque a demandé une suspension pendant la première session de négociation au Mont-Pèlerin et lorsque, pendant la Conférence sur Chypre convoquée pour la première fois à Genève, la Grèce en a demandé l'interruption.

Dans ce prolongement, lors de la tenue de la Conférence sur Chypre à Crans-Montana, le Secrétaire général a présenté, le 30 juin 2017, un projet de compromis final comportant six éléments, rassemblant les grandes questions qui restaient à résoudre simultanément afin d'ouvrir la voie à un règlement global et de mettre un terme au problème de Chypre. Toutefois, pour des raisons bien connues de l'ensemble des participants et des parties intéressées, en particulier le refus de la partie chypriote grecque de se plier à l'intégralité des éléments du projet du Secrétaire général relatifs à l'égalité politique, une occasion historique a été manquée à Crans-Montana et la Conférence sur Chypre s'est soldée par un échec.

Si, dans son rapport sur sa mission de bons offices en date du 28 septembre 2017, soit après les pourparlers de Crans-Montana, le Secrétaire général a évoqué l'occasion historique manquée, les parties n'étant pas passées loin d'un accord

stratégique sur tous les points essentiels d'un règlement global, il a également fait observer que « les éléments essentiels d'un règlement global du problème de Chypre [étaie]nt quasi réunis » et a invité les parties à réfléchir « afin de savoir quand les conditions ser[ai]e]nt de nouveau propices à la relance d'un véritable processus dans un proche avenir ».

Au cours de la période qui a suivi la conférence de Crans-Montana, malgré les revers et la confusion liés au socle établi pour le règlement du problème de Chypre et le recul sur le principe de la participation effective, qui avait fait l'objet d'un point de convergence, la partie chypriote turque a résolument campé sur sa position favorable à une solution basée sur les paramètres établis par l'ONU et exigé la préservation de l'ensemble du travail accompli sous l'égide de l'ONU au fil des décennies de négociation, à titre de compromis entre les parties. À cet égard, tirant les enseignements nécessaires de l'échec de la Conférence sur Chypre en juillet 2017, la partie chypriote turque reste attachée à ce qu'un nouveau processus constructif soit engagé en vue de parcourir la dernière ligne droite et d'aboutir à une solution fondée sur une fédération, dans le droit fil des observations suivantes du Secrétaire général :

Je réaffirme que l'ONU se tient prête à aider les parties si elles décident de prendre part à un tel processus en faisant montre de la volonté politique nécessaire en vue de conclure l'accord stratégique qui a pris forme à Crans-Montana. Je les engage également à rechercher des moyens de préserver l'ensemble du travail accompli depuis le début, à savoir les points de convergence et d'accord dégagés ces deux dernières années. (rapport du Secrétaire général S/2017/814, par. 47)

Je suis fermement convaincu que, pour qu'un processus aussi complexe et politiquement sensible aboutisse, il faut régler les principales questions spécifiques suivant une approche globale, comme celle qui a guidé les discussions lors des réunions tenues à Crans-Montana. À l'avenir, il faudrait d'abord rechercher un accord au niveau stratégique sur les principales questions en suspens devant constituer la base du règlement global avant d'arrêter les détails au niveau technique. (ibid., par. 48)

Étant donné que les deux parties ont accompli des progrès considérables et que le Secrétaire général a présenté un projet de compromis synthétisant les questions en suspens, interdépendantes, de sorte qu'elles soient résolues de manière simultanée, le seul moyen envisageable de rouvrir rapidement la voie à l'obtention d'un règlement global dans un « avenir prévisible », comme l'a également préconisé le Secrétaire général, serait de conclure un accord stratégique reposant sur le projet de compromis mentionné plus haut, que le Secrétaire général a présenté le 30 juin 2017.

C'est pourquoi, en vue de sortir de l'impasse sur laquelle ont débouché les réunions de Crans-Montana, le Président Akinci a pris l'initiative, le 30 avril 2018, d'inviter publiquement son homologue chypriote grec à accepter tel quel, sans l'affaiblir ni le dénaturer, le projet de compromis du Secrétaire général en date du 30 juin 2017, et ainsi à s'associer à lui pour le qualifier d'accord stratégique global. Malheureusement, cet appel de la partie chypriote turque n'a pas été entendu. En outre, la situation a été rendue encore plus confuse, cette fois-ci concernant le projet de compromis du 30 juin 2017, bien qu'il ait été désigné comme étant le seul instrument concret, par le Secrétaire général lui-même dans plusieurs rapports et, plus récemment, par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2483 (2019).

Dans ce contexte, la décision opportune que le Secrétaire général a prise en juin 2018 de charger une haute fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies de mener des consultations approfondies avec les parties a indéniablement donné un nouvel élan aux efforts visant à déterminer si les conditions étaient réunies pour le

lancement d'un processus sérieux. À cet égard, la partie chypriote turque a collaboré de manière constructive avec Jane Holl Lute et réaffirmé une fois de plus son engagement et sa détermination politique en faveur d'une solution fondée sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique, comme le prévoient les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment le paragraphe 4 de sa résolution 716 (1991). Demeurant fermement convaincue que le projet de compromis proposé par le Secrétaire général le 30 juin 2017 constitue le seul instrument permettant de trouver un terrain d'entente pour engager un nouveau processus constructif, la partie chypriote turque a continué de réitérer ses appels à la conclusion d'un accord stratégique fondé sur cet instrument. Dans son rapport sur sa mission de bons offices daté du 14 juin 2018, le Secrétaire général a également insisté sur la nécessité de « suiv[re] une approche globale et équilibrée » et souligné que, « si les parties décidaient ensemble de reprendre les pourparlers, le cadre en six points qu'[il avait] présenté à Crans-Montana pourrait servir de base à des négociations visant à conclure un accord stratégique et à ouvrir la voie à un règlement global » (rapport du Secrétaire général S/2018/610, par. 25).

Le Secrétaire général ayant prescrit les consultations actuelles dans l'optique d'une entente sur un cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel à des négociations constructives débouchant sur un règlement dans un avenir prévisible, la partie chypriote turque a clairement indiqué que si la partie chypriote grecque proposait en toute sincérité une solution fédérale bicommunautaire et bizonale fondée sur l'égalité politique, les prochaines étapes devraient amener les deux parties à :

i) Renouveler leur attachement aux résultats obtenus et aux éléments sur lesquels elles se sont entendues jusqu'à présent au fil des négociations menées sous les auspices de l'ONU ;

ii) S'engager résolument en faveur d'un processus constructif axé sur les résultats, qui les aiderait à parcourir la dernière ligne droite et à trouver une solution dans un avenir prévisible, compte tenu de l'urgence de la situation, comme l'ont également demandé le Secrétaire général, dans plusieurs de ses rapports (S/2018/919 et S/2019/322), et, plus récemment, le Conseil de sécurité dans sa résolution 2483 (2019) sur Chypre.

Compte tenu des revers essuyés ces deux dernières années, la partie chypriote turque estime qu'il est devenu extrêmement important de clarifier le processus, tant sur le fond que sur la méthode. Il importe donc que le cadre de référence soit utilisé sans ambiguïté et sans laisser aux parties la possibilité de formuler des interprétations divergentes et de faire marche arrière. À cette fin, la partie chypriote turque a proposé que les éléments clefs ci-après soient inscrits dans le cadre de référence, conformément aux observations formulées par le Secrétaire général et aux dispositions énoncées dans les récentes résolutions du Conseil de sécurité :

i) S'agissant du fond : attachement à la Déclaration conjointe du 11 février 2014, aux points de convergence précédemment dégagés (y compris les notes de bas de page) et au projet de compromis en six points présenté par le Secrétaire général le 30 juin 2017. Il est aussi extrêmement important que les parties renouvellent leur engagement concernant l'intégralité du paramètre convenu de l'égalité politique afin de montrer la sincérité de leur attachement aux points de convergence dégagés, en particulier au principe de la participation effective, qui est consacré dans la définition de l'égalité politique adoptée par le Conseil de sécurité. C'est pourquoi, dans sa dernière résolution, le Conseil a demandé instamment aux parties de « redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement durable, global et juste fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique, comme le prévoient ses résolutions sur la question, notamment le paragraphe 4 de sa résolution 716 (1991) ».

Dans une démarche constructive, la partie chypriote turque s'est également déclarée disposée à aborder la question de la décentralisation, afin de mieux comprendre l'application pratique de la proposition chypriote grecque si les deux parties parviennent à s'entendre sur un engagement à l'égard des trois principaux éléments constituant le fond du cadre de référence. Jusqu'à présent, le dirigeant chypriote grec s'est borné à évoquer la décentralisation dans son principe sans préciser les compétences que le gouvernement fédéral devrait conserver, laissant planer le doute sur le fond du problème, malgré les appels répétés du dirigeant chypriote turc à ce propos.

ii) S'agissant de la méthode : engagement en faveur d'un processus bien structuré et clairement échelonné permettant de parvenir avec diligence à un règlement global et durable dans un avenir prévisible. Comme l'a préconisé le Secrétaire général (voir plus haut), la conclusion d'un accord stratégique faisant fond sur son projet de compromis du 30 juin 2017 constituerait la base du règlement global.

Dans son dernier rapport sur sa mission de bons offices à Chypre, daté du 16 avril 2019, le Secrétaire général a déclaré :

Je constate que la perspective d'un processus interminable et infructueux, qui ne bénéficie plus d'un large soutien, est bel et bien révolue. Il existe un consensus selon lequel le maintien du statu quo, c'est-à-dire l'absence de règlement de la question de Chypre, n'est pas tenable. [...] La voie à suivre doit être préparée avec soin, sachant que le temps presse. [...] Cet engagement devra s'accompagner d'un sens du devoir et d'une détermination pour parvenir à une issue heureuse dans un avenir prévisible. (rapport du Secrétaire général S/2019/322)

De son côté, le Conseil de sécurité a rappelé, dans sa dernière résolution sur la question, que le projet de compromis en six points du Secrétaire général en date du 30 juin 2017 permettrait « de progresser encore et de surmonter les divergences qui persistent ».

Dans cet esprit et tenant compte des enseignements tirés du dernier processus qui s'est conclu sur un échec, la partie chypriote turque n'a de cesse d'insister sur la nécessité de concevoir un véritable processus axé sur les résultats. Cet impératif découle naturellement du fait que négocier pour négocier ne fait que maintenir un statu quo insoutenable, qui porte le plus grand préjudice au peuple chypriote turc et le laisse dans l'incertitude.

Il est incontestable que, depuis les pourparlers de Crans-Montana, la partie chypriote turque est la seule de l'île qui a toujours recherché une solution fondée sur le principe d'une fédération, qui reste déterminée à permettre la tenue de négociations constructives conduisant aussi rapidement que possible à un règlement et qui, consciente de l'urgence de la situation, continue de collaborer activement avec la haute fonctionnaire des Nations Unies, Jane Holl Lute, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. À ce propos, comme elle l'a toujours répété, la partie chypriote turque est également prête à participer aux réunions informelles à trois ou à cinq que le Secrétaire général pourra organiser dans un avenir proche.

II. Mesures prises pour favoriser l'instauration de la confiance et la promotion des contacts et de la réconciliation intercommunautaires

En l'absence de règlement global, le dialogue et la coopération entre les deux parties et les deux communautés sont essentiels au renforcement de la compréhension mutuelle, à la résolution des problèmes et au développement d'une culture de

partenariat. Ces deux éléments constitueront également les pierres angulaires d'un futur État fédéral chypriote. Partant, la partie chypriote turque estime que les mesures de confiance sont indispensables pour promouvoir la paix et la réconciliation, lesquelles préparent de fait le terrain à un règlement durable et viable sur l'île.

Mesures de confiance

À cet égard, la partie chypriote turque s'emploie à mener une politique visant à instaurer la confiance entre les deux parties et les deux communautés.

Dans le dessein de favoriser les contacts intercommunautaires, le 14 mai 2015, à l'initiative du nouveau Président Akıncı, des mesures unilatérales (notamment la suppression de l'obligation de visa) ont été prises aux points de passage pour faciliter le passage des Chypriotes grecs à destination et en provenance de la partie chypriote turque.

Signe de l'importance qu'il attache au rapprochement des deux communautés et à l'amélioration des relations aux niveaux social et culturel, le Président Akıncı s'est réuni immédiatement après son élection avec son homologue chypriote grec lors d'une manifestation sociale. À cette occasion, après s'être retrouvés au point de passage de la rue Lokmacı/Ledra, les deux dirigeants ont visité ensemble les parties nord et sud de Nicosie. Par la suite, ils ont également assisté ensemble à une représentation au théâtre Rialto à Limassol le 8 juillet 2015, puis à un concert bicommunautaire au château d'Othello à Famagouste le 28 juillet 2015.

Lors de leurs premières rencontres en mai 2015, les deux dirigeants ont annoncé divers trains successifs de mesures de confiance, notamment : l'ouverture des points de passage de Lefke/Aplıç et de Deryneia/Derinya, en vue de favoriser encore les contacts intercommunautaires ; l'interconnectivité des réseaux électriques ; l'interopérabilité des téléphones mobiles ; la prévention des interférences radioélectriques ; la création de deux nouveaux comités techniques, le Comité technique de la culture et le Comité technique de l'égalité des sexes. En novembre 2015, les deux dirigeants ont en outre convenu de créer un autre comité technique, le Comité technique de l'éducation, dont l'objet est de promouvoir l'éducation à la paix dans toute l'île, comme le prévoit également la dernière résolution du Conseil de sécurité.

Sous l'égide des Nations Unies, la partie chypriote turque collabore activement avec son homologue et insiste pour que ces mesures de confiance soient effectivement appliquées. Si la mise en œuvre de certaines mesures a pris plus de temps et d'énergie que prévu en raison des réticences de la partie chypriote grecque, toutes les mesures susmentionnées ont fini par se concrétiser et sont appliquées aujourd'hui, la plus récente étant l'interopérabilité des téléphones mobiles sur l'île, qui est devenue effective le 11 juillet 2019.

En outre, au cours de la période initiale de négociations, le dirigeant chypriote turc a proposé de rendre permanente la suspension réciproque des manœuvres militaires Toros et Nikiforos. Toutefois, le dirigeant chypriote grec a préféré se décider sur cette question tous les ans.

L'élimination des mines et restes de guerre sur l'île est une priorité pour la partie chypriote turque, qui mène une politique en ce sens. À cette fin, la partie chypriote turque continue d'appuyer les activités de déminage en s'attachant en particulier à déminer neuf zones soupçonnées d'être dangereuses dans le secteur chypriote turc de l'île, comme convenu et annoncé par les deux dirigeants le 26 février 2019.

Conformément à son engagement en faveur de la préservation du patrimoine culturel commun de l'île, la partie chypriote turque a également accepté de mettre en

œuvre des mesures de soutien d'urgence en faveur de la stabilisation et de la conservation de deux édifices religieux, l'église Saint-Georges et l'église Saint-Jacob, dont l'état est critique. À cet égard, la partie chypriote turque a fait procéder au relevé des mines nécessaire, à la suite duquel un certificat a été délivré pour permettre la réalisation de travaux dans ces zones.

Le 26 février 2019, en signe de bonne volonté, le dirigeant chypriote turc a fait part de la décision de la partie chypriote turque de restituer les peintures d'artistes chypriotes grecs qui se trouvaient sous la protection de la partie chypriote turque depuis 1974. Le dirigeant chypriote grec a fait de même et annoncé la décision de la partie chypriote grecque de remettre des enregistrements visuels et sonores d'artistes chypriotes turcs datant d'avant 1963 qui se trouvaient dans les archives de la Cyprus Broadcasting Corporation. Ces gestes réciproques sont intervenus le 3 septembre 2019 grâce à l'action du Comité technique de la culture.

Le 9 août 2019, la partie chypriote turque a proposé à la partie chypriote grecque un nouveau train de mesures de confiance, à savoir : 1) la suppression simultanée des obstacles empêchant les ressortissants de pays tiers arrivant par l'aéroport de Larnaca de se rendre au nord, ainsi que la suppression de la taxation des produits chypriotes grecs traversant la ligne verte par le côté chypriote turc ; 2) la facilitation du passage vers le sud des véhicules commerciaux chypriotes turcs ; 3) la mise en place d'un régime d'assurance à l'échelle de l'île pour les véhicules qui franchissent la ligne verte ; 4) la création d'un comité technique des sports, en vue de rapprocher les jeunes en particulier et de promouvoir les échanges entre les deux communautés au moyen d'activités sportives ; 5) la réactivation du comité bicommunautaire ad hoc sur la préparation à l'Union européenne, en vue de préparer le futur État constitutif chypriote turc à la mise en œuvre harmonieuse de l'acquis communautaire dès l'entrée en vigueur du règlement global.

Comités techniques

La partie chypriote turque attache également la plus haute importance au bon fonctionnement des comités techniques, qui ont été créés pour permettre la coopération entre les deux parties dans le but de renforcer les contacts intercommunautaires et d'améliorer la vie quotidienne de la population.

À cet égard, la partie chypriote turque ne cesse de prendre des initiatives et de présenter des propositions de bonne foi en vue d'éliminer les obstacles entravant le bon fonctionnement des comités et de leur donner les moyens de contribuer davantage au dialogue et à la coopération entre les deux communautés. En outre, la partie chypriote turque a été la première à créer des comités techniques supplémentaires en vue de renforcer la collaboration entre les deux communautés sur divers sujets importants. C'est ainsi que trois comités techniques supplémentaires – les comités techniques de la culture, de l'égalité des sexes et de l'éducation – ont été créés sur proposition de la partie chypriote turque.

Pour la partie chypriote turque, renforcer les moyens dont dispose le Comité technique de l'éducation revêt une importance particulière dans la mesure où cet organe a vocation à promouvoir l'éducation à la paix sur l'ensemble de l'île comme pierre angulaire du renforcement de la confiance et de la réconciliation entre les deux communautés. L'éducation des enfants et des jeunes à la culture de la paix est impérative tant dans la perspective du règlement que dans celle d'un futur État fédéral. Telle est la raison pour laquelle la partie chypriote turque a réagi aussi vivement à la décision prise par le Parlement chypriote grec en février 2017 d'inscrire dans le calendrier des commémorations des écoles du sud de l'île le prétendu référendum organisé par les Chypriotes grecs en 1950 sur le rattachement de Chypre à la Grèce (*enosis*). Alors que les deux parties étaient arrivées à un point décisif des

négociations, cette décision a porté un coup dur au processus et sapé les efforts visant à instaurer la confiance entre les deux parties. Cet incident est venu brutalement rappeler qu'il était nécessaire de donner la priorité aux efforts conjoints en faveur de l'éducation à la paix, en particulier par l'intermédiaire du Comité technique de l'éducation.

Le 2 juin 2016, les deux dirigeants ont assisté à la première réunion bicommunautaire des étudiants chypriotes turcs et chypriotes grecs dans la zone tampon, qui s'est tenue sous les auspices du Comité technique de l'éducation et qui a fourni un modèle réussi d'ateliers empiriques. Au cours de la période qui a suivi, sur la base de cette expérience, le Comité a lancé un programme de culture de la paix, intitulé « Imagine », auquel 3 665 étudiants chypriotes turcs et chypriotes grecs et 653 enseignants au total ont participé entre 2017 et 2019. En outre, un autre projet, intitulé « Bicommunal Walks: Learning from Nicosia » et réunissant des étudiants des deux parties en vue d'explorer l'environnement multiculturel de Nicosie dans le cadre de l'éducation interculturelle, est également en cours.

La partie chypriote turque a également proposé d'autres mesures efficaces en matière d'éducation, notamment : la création conjointe de manuels scolaires ; la mise en place de programmes d'échange universitaire, y compris de visites réciproques dans les écoles des deux parties ; l'enseignement de la langue de l'autre communauté dans les écoles. Malheureusement, ces propositions avancées par la partie chypriote turque n'ont pas été payées de réciprocité. Jusqu'à présent, parmi les mesures proposées, le comité technique a seulement fait un pas vers l'élaboration de matériels pédagogiques communs (plans de cours) à utiliser dans les écoles des deux parties.

La partie chypriote turque reste déterminée à intensifier encore les efforts du Comité technique de l'éducation et ne cesse d'exprimer sa volonté de mettre en œuvre les recommandations figurant dans son rapport conjoint de 2017 et de faire tomber les obstacles à la paix dans les supports pédagogiques, notamment les manuels scolaires, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa dernière résolution.

En outre, dans le cadre du Comité technique de la gestion des crises, la partie chypriote turque a proposé de procéder à un travail conjoint de gestion des catastrophes avec la partie chypriote grecque. Elle a également proposé un projet conjoint visant à faire face à une éventuelle crise épidémique, devant être mené dans le cadre de la coordination du Comité technique de la gestion des crises et du Comité technique de la santé. Toutefois, ces propositions ont été rejetées par la partie chypriote grecque. Au sein du Comité technique de la santé, la partie chypriote turque a proposé, face au risque d'épidémie, de mener un projet de typification des moustiques, qui devrait être mis en œuvre dans la période à venir.

Création de mécanismes de contact direct

La partie chypriote turque a toujours insisté pour développer et renforcer davantage la coopération entre les deux parties et les deux communautés dans tous les domaines. À cet égard, elle a toujours été favorable à la mise en place de mécanismes de coopération, tels que les comités techniques, afin de contribuer à atténuer les problèmes pratiques découlant du statu quo et de trouver des solutions aux questions intéressant l'ensemble de l'île.

La partie chypriote turque s'est fixé pour priorité de faire appel aux initiatives existantes et, s'il y a lieu, de les renforcer par de nouvelles mesures et de nouveaux mécanismes intégrés. À cette fin, elle travaille en étroite collaboration avec l'UNFICYP pour arrêter un arrangement spécial visant à faciliter le transfert des ressortissants de pays tiers recherchés par l'une ou l'autre partie dans le cadre de procédures pénales par l'intermédiaire du Comité technique de la criminalité et des

questions pénales. Avec le concours de la Force, la partie chypriote turque est parvenue à trouver un certain accord sur les modalités de transfert dans la zone tampon. Une fois que la partie chypriote grecque aura donné son accord, les modalités arrêtées constitueront un autre exemple d'action conjointe en matière pénale produisant des résultats concrets, en l'occurrence la remise sans heurt, sûre et confidentielle des personnes concernées. Néanmoins, dans l'intervalle, la partie chypriote turque a pris une initiative unilatérale le 28 juillet 2019 et immédiatement transféré un suspect recherché dans le cadre d'une procédure pénale par la partie chypriote grecque, alors même que l'usage est de procéder à des échanges simultanés. La partie chypriote grecque a remis l'un des deux suspects devant être transférés par réciprocité six semaines plus tard, tandis que le second suspect ne l'a pas été.

La partie chypriote turque a également collaboré avec l'UNFICYP à la mise en place d'autres mécanismes, notamment au niveau militaire, et fait part de ses vues sur ce qui pourrait être fait pour aider à régler les problèmes intéressant l'ensemble de l'île.

Travaux du Comité des personnes disparues à Chypre

Le Comité des personnes disparues à Chypre est un comité bicommunautaire efficace que la partie chypriote turque considère indispensable pour aider à mettre fin aux années d'angoisse que vivent les familles des personnes disparues à Chypre. À cette fin, la partie chypriote turque aide le Comité à s'acquitter efficacement de son mandat.

La partie chypriote turque fournit au Comité des informations sur de possibles lieux d'inhumation. Comme il est également indiqué dans le rapport adressé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité le 1^{er} décembre 2000 (S/2000/1138, par. 14), toutes les informations à la disposition de la partie chypriote turque ont été communiquées au Comité en 1998. Depuis, toute nouvelle information lui est également communiquée. À cet égard, lorsque des restes sont découverts à l'occasion de travaux de voirie ou autres, les autorités vérifient d'abord si ceux-ci appartiennent à des personnes disparues figurant sur la liste du Comité. Un Comité des archives a également été mis sur pied en 2016 pour répondre aux demandes spécifiques du Comité et l'aider à localiser des lieux d'inhumation à partir des archives. Dans ce cadre, la partie turque a donné accès au bureau du membre chypriote turc du Comité pour permettre la consultation de photographies aériennes datant de 1974. Une nouvelle unité d'enquête a également été créée par le Président Akıncı pour soutenir l'équipe d'enquête du bureau du membre chypriote turc. Ce bureau dispose de sa propre équipe qui effectue des recherches dans diverses archives publiques.

La partie chypriote turque continue également de faciliter l'accès du Comité à toute zone dans le nord, que ce soit en interrompant la construction d'un grand axe routier ou en donnant accès aux zones militaires qui s'y trouvent. En juin 2019, l'accès à 30 autres lieux d'inhumation présumés dans les zones militaires du nord a été accordé. Les fouilles seront effectuées conformément au programme de fouilles du Comité. Dans le nord, le Comité a procédé à 1 050 exhumations au total : 992 dans les zones civiles et 58 dans les zones militaires.

En outre, en plus des contributions financières annuelles au budget du membre chypriote turc, le Président Akıncı a fait des dons supplémentaires à quatre reprises depuis 2015, d'un montant total de 250 000 euros. Les 25 500 000 euros de contributions versées par l'Union européenne au Comité depuis 2007 proviennent des fonds qui ont été affectés au développement économique des Chypriotes turcs. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a également envisagé d'apporter une aide financière pour permettre au Comité d'accélérer ses travaux.

Selon les dernières statistiques publiées par le Comité, ce dernier avait exhumé 1 224 personnes disparues et identifié 960 personnes disparues (dont 265 Chypriotes turcs et 695 Chypriotes grecs) au 30 septembre 2019.

III. Mesures prises pour favoriser le désamorçage des tensions autour des hydrocarbures

La partie chypriote turque a toujours vu dans la question des hydrocarbures au large des côtes chypriotes un moyen de créer un champ de coopération et d'interdépendance propre à inciter les deux communautés à parvenir à un règlement global à Chypre et à apporter la paix et la stabilité en Méditerranée orientale. Par conséquent, les hydrocarbures, qui, en tant que ressources naturelles, appartiennent aux deux communautés, pourraient être mises à profit par les deux parties, avec le concours des acteurs régionaux, pour surmonter les différences et construire des ponts au profit des deux communautés. De fait, dans son dernier rapport sur sa mission de bons offices à Chypre en date du 16 avril 2019, le Secrétaire général a réaffirmé que les ressources naturelles découvertes à Chypre et alentour devraient être bénéfiques pour les deux communautés, ce qui devrait les inciter à redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement durable de la question de Chypre.

Compte tenu de ces considérations, à la suite de son élection, le Président Akinci a invité son homologue chypriote grec en mai 2015 à envisager la question des richesses communes d'une manière qui ouvre de nouvelles perspectives pour les efforts visant à un règlement et une paix durables à Chypre. À cet égard, il a fait part de sa volonté de créer un comité mixte chargé de gérer les ressources naturelles conjointement avec la partie chypriote grecque, conformément aux propositions faites précédemment par la partie chypriote turque en 2011 et 2012. En outre, les négociations ayant été suspendues en 2014 du fait des tensions entre les parties au sujet des activités liées aux hydrocarbures menées unilatéralement par la partie chypriote grecque, il est évident que la question a toujours comporté le risque d'empoisonner le climat des négociations et les actes de bonne volonté. Néanmoins, les deux parties ont pu reprendre les négociations en mai 2015 après que les deux dirigeants ont convenu de l'arrêt des activités unilatérales de la partie chypriote grecque.

Toutefois, au fil du temps, la partie chypriote grecque a poursuivi ses activités unilatérales, ce qui a contraint la partie chypriote turque à prendre des mesures pour protéger ses propres intérêts comme copropriétaire des ressources naturelles de l'île. La suite des événements a montré une fois de plus que l'unilatéralisme ne faisait qu'exacerber les tensions et les conflits dans la région, tandis que la coopération pouvait semer les germes de la paix et de la stabilité.

Pour tenter une nouvelle fois de désamorcer les tensions croissantes autour de la question des hydrocarbures, le Président Akinci a fait une nouvelle proposition le 13 juillet 2019. La partie chypriote turque a ainsi proposé de créer, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de l'Union européenne en qualité d'observateur, un comité mixte chargé de planifier, d'arrêter et de mettre en œuvre les futures activités liées aux hydrocarbures, y compris un accord sur la formule de répartition des revenus procédant de l'exploration et de l'exploitation des ressources gazières et pétrolières. Sans remettre en question les permis déjà accordés, les deux parties s'abstiendraient de délivrer des licences et d'autoriser des activités d'exploration et d'exploitation dans des zones maritimes qui se chevauchent en vue de désamorcer les tensions dans la région, comme l'ont également demandé le Secrétaire général et le Conseil de sécurité.

Même si la partie chypriote grecque lui a opposé une fin de non-recevoir catégorique sans engager le moindre dialogue, la partie chypriote turque demeure convaincue que cette proposition, qui reste sur la table, pourrait ouvrir la voie à l'élargissement de la coopération et de l'interdépendance entre les parties en présence en Méditerranée orientale et au-delà.
